

les plus rares et les plus curieux. » (V. mon *Etude sur la bibliothèque de l'archevêque C. de Neuville-Villeroy. Ancien Forez, Montbrison, 1882*).

Le 26 décembre 1691, le Consulat autorisa l'enregistrement des lettres de *don* accordées à *François, comte de La Chaize*, capitaine de la porte du roi et sénéchal de Lyon, « de faire partir deux fois, chaque semaine, sur le fleuve du Rhosne, de Lyon en Avignon, et d'Avignon à Lyon, pour transporter toutes sortes de marchandises ès dites villes, pourvu que la liberté des transports sur le fleuve fut maintenue. » (V. Péricaud. *Tab. hist. Décembre 1691*).

LÉOPOLD NIEPCE,

Conseiller à la Cour d'appel de Lyon.

(A suivre.)

---